



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Successions et liberalites

Question écrite n° 38261

Texte de la question

M Pierre Pascallon appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'interet qu'il y aurait a rendre automatique la donation entre epoux au moment du deces de l'un des conjoints en cas d'exercice d'une activite commerciale ou industrielle. Il apparait, en effet, que tres souvent les enfants reclament leur part d'heritage, ce qui met alors le conjoint restant dans l'obligation de vendre pour pouvoir les dedommager. Il lui demande quelles mesures pourraient etre prises afin de remedier a une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38261

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1244